

Recertification du programme de formation complémentaire en ultrasonographie prénatale SSUM

L'attestation de formation complémentaire est valide pour cinq ans.

Pour la recertification après cinq ans, vous aurez besoin de:

- 15 heures de formation continue reconnues par la SSUM, par exemple:
 - activités de formation continue reconnues par la SSUM
 - cours de formation continue dirigés d'un instructeur reconnu par la SSUM (voir liste sur la page web de la SSUM www.sgum.ch > Certificats de capacité > Ultrasonographie prénatale)
Pour les cours à l'étranger, le programme des cours doit être joint
 - stages et cercles de qualité (généralement reconnus par la SSUM, doivent être signalés à l'avance au bureau)

Soumettre votre demande de recertification

Vous pourrez soumettre votre demande de recertification directement en ligne via le portail des membres My SGUM:

- www.sgum.ch > My SGUM / https://sgum-ssum.ch/my_sgum/?lang=fr
- Connectez-vous : Votre nom d'utilisateur correspond à l'adresse e-mail enregistrée chez la SSUM.
 - Si la SSUM ne connaît pas encore votre adresse e-mail, veuillez-vous inscrire en cliquant sur « Inscription ».
 - Si votre adresse e-mail est bien enregistrée par la SSUM, vous pouvez réinitialiser votre mot de passe en cliquant sur « Forgot Password » si vous l'avez oublié ou perdu.
- Faites défiler vers le bas jusqu'à « Weiterbildung » > « Rezertifizierungen » et sélectionnez la période de recertification correspondante (par exemple « Rezertifizierung FA Schwangerschafts-ultraschall: In Fortbildung (01.01.2014 – 31.12.2019) »)
- Une nouvelle page est chargée. Vous pouvez utiliser le signe + à l'extrême droite de la fenêtre dans la zone correspondante pour lister les formations et télécharger les certificats.
- Veuillez combiner plusieurs documents pdf en un seul document avant de le télécharger.
- Cliquez sur « Demande de recertification » pour envoyer la demande.